

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 28 mai

# Performance et gouvernance de l'entreprise

---

## Déclaration du groupe des entreprises

Les leviers nécessaires au pilotage d'une entreprise s'inscrivent sur sa stratégie, son management et sa responsabilité. Ses leviers ont pour objectif de concilier l'ensemble des parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs, actionnaires, environnement légal et environnement sociétal dans son sens le plus large.

C'est bien ce qui nous anime au quotidien dans un univers de plus en plus complexe.

Aussi nous félicitons Amélie Rafaël de nous proposer un avis riche et centré, qui, reliant performance et gouvernance touche l'ensemble des parties prenantes de nos entreprises. Le travail qui est conduit dans cette section et l'ambiance qui y règne permettent de faire émerger des échanges de grande qualité.

Nous sommes tous d'accord, on ne peut avoir une bonne performance sans une bonne gouvernance.

Actuellement, le dispositif français de gouvernement d'entreprise repose sur une combinaison de dispositions législatives ou réglementaires et de recommandations, qui a été capable d'assurer la promotion d'un meilleur gouvernement d'entreprise, tout en tenant compte de la nécessité d'offrir souplesse et adaptation aux sociétés françaises qui opèrent dans un contexte mondialisé.

Les recommandations du code AFEP/MEDEF qui sont appliquées par la quasi-totalité des entreprises du SBF 120 sont, à de rares exceptions près, particulièrement bien respectées par ces dernières. Petit à petit, ce code détermine des règles de comportement qui contribuent à un meilleur fonctionnement des sociétés cotées.

Dans cet objectif, ce code, source de bonnes pratiques initiées par les chefs d'entreprise eux-mêmes, a ouvert des voies comme la parité ou la représentation des salariés dans les conseils d'administration.

Comme il est mentionné dans l'avis, beaucoup de dispositifs, ouverts à toutes les entreprises, permettent d'associer toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Nous sommes, bien sûr, favorables à tout ce qui permet une meilleure compréhension des mécanismes de l'entreprise, au processus de création de valeur, source de motivation et de cohésion sociale.

Malheureusement, le caractère instable de la législation la rend très souvent contre-productive. Par exemple, le forfait social créé en 2008 est passé de 2 à 20 % entre 2009 et 2013, amputant d'autant la participation et l'intéressement !

Plus que jamais, les entreprises ont besoin de cohérence et de lisibilité. Les nouvelles lois, PLF et PLFSS en tête, entraînent des consignes se contredisant à intervalles réguliers et qui plombent l'efficacité et le bon fonctionnement de notre tissu économique. Les entreprises ont, avant tout, besoin d'une stabilité législative et réglementaire.

Côté PME, peut-être encore plus que les autres entreprises, face à la compétition mondiale et dans la période de récession actuelle, elles ne peuvent se soumettre à de nouvelles réglementations ou obligations qui viendraient alourdir leur fonctionnement et donc nuire à leur performance.

La surcharge administrative et normative étouffe nos entreprises, en particulier les plus petites. La performance exige de la simplification !

Concernant les questions de gouvernance évoquées dans l'avis, elles sont intimement liées à la taille ou au secteur d'activité de l'entreprise. Les grandes entreprises vont assez naturellement répondre aux recommandations du code AFEP/MEDEF. Dans les PME, la proximité du chef d'entreprise avec ses salariés s'impose et le lien entre le salarié et les résultats de l'entreprise va de soi dans la très grande majorité des cas.

Mais, quelle que soit la taille de nos entreprises, la gouvernance est surtout l'affaire des femmes et des hommes responsables qui la font vivre au quotidien et, pour ce faire, impliquer la majorité des collaborateurs dans les prises d'initiatives, les choix à faire, l'innovation, repose, avant tout, sur le management en premier lieu et dans une performance harmonieuse incluant les aspects économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux.

Le groupe des entreprises a voté cet avis.